



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2022-0009

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée greffière adjointe de la Ville de Nicolet qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal lundi, le 13 février 2023 à 19 h, dans la salle des délibérations du conseil sise au 180, rue de Monseigneur-Panet à Nicolet.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lots	: 5 369 987 du cadastre du Québec
Adresse	: 769, rue des Conifères à Nicolet
Nature et effet	: Permettre une marge de recul arrière de 0,55 mètre et de 0,84 mètre du bâtiment principal au lieu de 2 mètres, conformément au <i>Règlement de zonage numéro 77-2004 de la Ville de Nicolet</i> , et ce, pour la zone H04-414, le tout tel que présenté au plan de localisation réalisé par François Cormier, arpenteur-géomètre, sur le lot 5 369 987, en date du 1 ^{er} novembre 2022, sous les minutes 887.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À NICOLET ce 23 janvier 2023.



M^e Magali Loisel
Greffière